Nations Unies S/PV.4952



Conseil de sécurité

Cinquante-neuvième année

Provisoire

4952e séance

Mardi 27 avril 2004, à 15 h 30

New York

Président :	M. Pleuger	(Allemagne)
Membres :	Algérie	M. Baali
	Angola	M. Gaspar Martins
	Bénin	M. Adechi
	Brésil	M. Sardenderg
	Chili	M. Muñoz
	Chine	M. Wang Guangya
	Espagne	M. Arias
	États-Unis d'Amérique	M. Negroponte
	Fédération de Russie	M. Gatilov
	France	M. de La Sablière
	Pakistan	M. Akram
	Philippines	M. Baja
	Roumanie	M. Motoc
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Emyr Jones Parry

Ordre du jour

La situation entre l'Iraq et le Koweït

04-32436 (F)

La séance est ouverte à 15 h 35.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation entre l'Iraq et le Koweït

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter au titre de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire M. Lakhdar Brahimi, Conseiller spécial du Secrétaire général.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Brahimi à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Le Conseil de sécurité entendra aujourd'hui un exposé de M. Lakhdar Brahimi, Conseiller spécial du Secrétaire général. Je lui donne à présent la parole.

M. Brahimi (*parle en anglais*) : Je suis très heureux, Monsieur le Président, de présenter aujourd'hui au Conseil de sécurité un exposé sur l'Iraq sous votre présidence.

Les membres se souviendront que le Conseil de sécurité, dans sa déclaration présidentielle du 24 mars 2004, avaient accueilli à l'unanimité et soutenu avec force la décision prise par le Secrétaire général d'envoyer une équipe, que j'ai eu le privilège de diriger, ainsi qu'une équipe d'assistance électorale, afin de fournir de l'aide et des conseils au peuple iraquien pour la formation d'un Gouvernement iraquien intérimaire auquel la souveraineté serait transférée le 30 juin 2004, et de l'aider à préparer des élections directes qui doivent se dérouler avant la fin janvier 2005.

Les membres se rappelleront également que le Secrétaire général avait pris cette décision en réponse à une requête expresse du Conseil de gouvernement de l'Iraq et de l'Autorité provisoire de la Coalition, le 17 mars 2004, en vue d'obtenir une assistance des Nations Unies dans ces deux domaines particuliers.

En conséquence, conformément aux instructions du Secrétaire général, je me suis rendu en Iraq du 4 au 15 avril 2004. Avant d'arriver en Iraq, j'ai eu l'honneur de représenter le Secrétaire général à la Conférence internationale ministérielle sur l'Afghanistan, tenue à Berlin du 31 mars au 1er avril. Là, j'ai eu l'occasion d'évoquer la situation en Iraq avec le Chancelier Schröder et son Ministre des affaires étrangères, M. Joschka Fischer, ainsi qu'avec les représentants d'autres pays membres du Conseil de sécurité, dont les Ministres des affaires étrangères de la Chine et de la Fédération de Russie, le Secrétaire aux affaires étrangères et le Secrétaire d'État pour le développement international du Royaume-Uni, ainsi que le Secrétaire d'État américain.

En outre, à Berlin, j'ai également rencontré le Ministre des affaires étrangères de l'Irlande, qui assure en ce moment la présidence de l'Union européenne; le Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Iran; le représentant spécial du Premier Ministre japonais; ainsi que le Commissaire européen chargé des relations extérieures et S. A. l'Aga Khan.

Sur le chemin du retour d'Iraq, j'ai eu la possibilité de rencontrer, à Koweït City, le Ministre des affaires étrangères du Koweït. En route vers New York, j'ai été en mesure d'obtenir une audience, à Rome, auprès du Président Ciampi et du Premier Ministre Berlusconi, et à Paris, avec le Président Chirac, en plus des réunions que j'ai eues séparément avec les Ministres des affaires étrangères de ces deux pays respectifs. À Paris, j'ai également pu rencontrer le Ministre des affaires étrangères de l'Iran, qui effectuait lui-même une tournée de plusieurs capitales européennes, et le Premier Ministre du Liban.

En Iraq, j'étais accompagné de mon porte-parole et de trois conseillers politiques, qui étaient arrivés en Iraq environ une semaine avant moi, afin d'aider à préparer ma visite.

Parallèlement à notre visite, Carina Perelli, la Directrice de la Division électorale du Département des affaires politiques, a conduit une mission électorale, composée d'une équipe de taille similaire.

Je suis très reconnaissant d'avoir la possibilité d'informer les membres du Conseil de sécurité de notre visite, ainsi que de leur présenter quelques idées sur les possibles voies à suivre. J'attends avec intérêt leurs réactions et leurs conseils.

Comme les membres le savent, j'ai publiquement présenté mes réflexions préliminaires la veille de mon départ de l'Iraq, le 14 avril, lors d'une conférence de presse conjointe, tenue à Bagdad, avec le Président du Conseil de gouvernement intérimaire pour le mois en cours, M. Massoud Barzani. Je voulais ainsi me montrer le plus transparent possible et donner aux dirigeants iraquiens et à l'opinion publique en général une idée aussi claire que possible de ces réflexions préliminaires. Par conséquent, ce que je vais dire aujourd'hui ne devrait guère surprendre.

Le Conseil notera, cependant, que certaines idées ont pu être clarifiées, en fonction des réactions que nous avons déjà obtenues de différentes parties de l'Iraq. En outre, j'ai désormais eu la possibilité d'informer le Secrétaire général plus en détail et de recevoir ses directives et ses conseils. Toutefois, notre stratégie pour la marche à suivre est encore largement en évolution.

Avant d'entrer dans le détail des options possibles pour l'avenir, je crois qu'il est important de décrire aux membres le contexte dans lequel s'est effectué cette visite.

La situation en matière de sécurité, avant toute chose, était et demeure extrêmement préoccupante. Une atmosphère de grande tension et de profonde appréhension persiste en raison du siège de Fallujah, de l'insurrection de l'Armée du Mahdi dans le sud, et de l'accroissement général de la violence aux quatre coins du pays.

L'espoir d'assister à un règlement pacifique du bras de fer qui se joue à Fallujah, manifesté à plusieurs reprises par le Secrétaire général ces dernières semaines, y compris auprès du Secrétaire d'État américain, M. Colin Powell, ne s'est toujours pas concrétisé. En fait, juste avant d'entrer dans cette salle, nous avons pu voir que de violents combats avaient lieu, aussi mes observations sur Fallujah semblent-elles déjà être dépassées par les événements.

Le 22 avril, le personnel de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), basée à Amman, a reçu une délégation de Fallujah. Cette délégation a affirmé que plusieurs centaines d'habitants de la ville ont perdu la vie et que plus d'un millier d'autres a été blessé, dont un grand nombre de femmes, d'enfants et de personnes âgées. L'ONU n'est pas en mesure de vérifier ces chiffres ni ce qui a causé ces morts et ces blessés. Mais il ne fait aucun doute que les pertes en vies humaines ont été lourdes et que les civils ont enduré de grandes souffrances.

Les membres ont également vu, hier, sur leur écran de télévision les images d'une nouvelle mosquée directement prise pour cible. Les comptes rendus faisant état de nouvelles attaques émanant de cette mosquée et dirigées contre elle qui nous parviennent aujourd'hui suscitent l'étonnement et la consternation. L'ONU s'efforce activement de faire tout ce qui est en son pouvoir, lançant des appels à la retenue et à la collaboration avec les organisations non gouvernementales iraquiennes, le Comité international de la Croix-Rouge et d'autres, pour fournir une assistance humanitaire à la population civile. Mais il ne s'agit que d'une mesure palliative. Les pourparlers entre l'Autorité provisoire de la Coalition et les représentants de la ville se poursuivent déjà depuis quelque temps. Ils ont permis d'obtenir un cessez-le-feu précaire, qui est, j'en ai peur, déjà dépassé par les événements, comme je l'ai dit plus haut. Pourtant l'Autorité provisoire de la Coalition est bien consciente du fait que si ce bras de fer, et maintenant ces combats, ne sont pas réglés par des moyens pacifiques, on risque fort d'assister à des affrontements très sanglants. L'Autorité sait parfaitement, et en fait mieux que quiconque, que les conséquences d'un tel bain de sang pourraient être dramatiques et de longue durée.

Il en va de même pour la situation extrêmement précaire et complexe qui règne à Nadjaf et à Karbala. Ces villes comptent parmi les plus saintes et les plus chères pour des millions de chiites en Iraq et dans le monde. Ce sont des lieux de culte, et non des lieux d'affrontement militaire. Nous joignons notre voix à celle des nombreux dirigeants religieux respectés et d'autres encore en Iraq qui ont lancé un appel en faveur du respect de l'État de droit et d'un règlement rapide et pacifique de cette crise.

La nature de ces mouvements, ainsi que l'insécurité générale qui prévaut dans le pays, ont, à n'en pas douter, eu un impact sur notre visite. Cela nous a ainsi empêchés de rencontrer plusieurs personnalités religieuses, politiques et tribales éminentes dont les conseils et les opinions ont beaucoup d'importance. En outre, nos déplacements, même dans Bagdad, en ont été sévèrement réduits. Si l'Autorité provisoire de la Coalition n'avait pas consacré tant d'effectifs, de temps et d'attention à notre visite, cette dernière n'aurait simplement pas eu lieu. Je saisis cette occasion pour exprimer notre

sincère reconnaissance à l'Autorité provisoire de la Coalition pour tout le soutien qu'elle nous a fourni.

En dépit de ces circonstances, toutefois, notre équipe a pu rencontrer un grand nombre d'Iraquiens venus de tous les horizons de la société, – politiciens, dirigeants civils et religieux, associations de femmes, universitaires, intellectuels, artistes, hommes d'affaires et négociants, entre autres – non seulement à Bagdad mais également à Mossoul et à Bassorah. Nous sommes pleins de respect pour ces nombreux Iraquiens qui ont couru le risque de traverser l'Iraq d'aujourd'hui, voire simplement Bagdad, pour nous rencontrer. Nous sommes profondément désolés de ne pas avoir pu, en raison de contraintes de sécurité, rencontrer certains d'entre eux.

La question clef est de savoir si un processus politique crédible est tout simplement viable dans de telles circonstances. Il convient de noter, à cet égard, que la tâche limitée qui est actuellement la nôtre, à savoir la création d'une administration capable d'assumer la responsabilité à partir du 30 juin, s'inscrit dans un processus politique bien plus vaste, et ce processus doit être envisagé en fonction des réalités qui l'ont rendu indispensable, à savoir la guerre et l'occupation et, avant cela, un régime très brutal et dur et des sanctions strictes, voire paralysantes, sans parler de deux guerres antérieures dévastatrices et coûteuses.

Le processus politique vise à rétablir la souveraineté et l'indépendance iraquiennes en préservant l'unité et l'intégrité territoriale du pays et en faisant du peuple iraquien le véritable maître de sa propre destinée, disposant du système politique de son choix et exerçant le contrôle sur ses propres ressources naturelles.

Ainsi, est-il possible que le processus se poursuive dans ces conditions? Sera-t-il viable? Sera-t-il crédible? Je m'en remets au Conseil car il n'y a, en fait, pas d'autre solution que de trouver un moyen pour rendre ce processus viable et crédible. Entre la sécurité, d'une part, et la fin de l'occupation, le rétablissement de la souveraineté et de l'indépendance et l'avènement d'un Gouvernement légitime iraquien et d'un régime politique, d'autre part, il existe un lien dialectique qui est évident. La sécurité est essentielle pour que le processus soit mené à bien. Un processus politique viable n'est pas une panacée; c'est l'un des facteurs prépondérants en matière de sécurité – d'où l'importance de mettre en place un Gouvernement iraquien crédible qui ouvre la voie vers l'achèvement des prochaines phases du processus politique. Finalement, la solution aux problèmes de l'Iraq devra venir des Iraquiens eux-mêmes. Plus tôt un Gouvernement iraquien crédible sera en place pour montrer la voie, mieux ce sera, d'autant que l'absence de ce gouvernement souverain fait à l'origine partie du problème.

Pour cette raison notamment, la quasi-totalité des Iraquiens que nous avons rencontrés ont insisté pour qu'il soit mis fin sans délai à l'occupation – d'ici au 30 juin au plus tard. Ils soutiennent ce point de vue, même s'ils comprennent qu'un gouvernement démocratiquement élu et donc entièrement légitime ne sera pas en place à ce moment.

Les élections dont la tenue est prévue d'ici à janvier 2005 constituent le jalon le plus important. Jusque-là, toute instance dirigeante iraquienne quelle qu'elle soit sera moins que pleinement représentative, par définition. Rien ne peut remplacer la légitimité qui émane d'élections libres et régulières. En conséquence, l'Iraq ne disposera d'un gouvernement pleinement représentatif qu'après janvier 2005.

Comme je l'ai dit précédemment, une équipe d'assistance électorale a déjà commencé son travail à Bagdad et a effectué un certain nombre de tournées sur le terrain. Dans un avenir proche, le Secrétariat sera en mesure de faire rapport au Conseil de sécurité, séparément et en détail, sur les observations et les conclusions des activités menées à ce jour par l'équipe d'assistance électorale s'agissant des préparatifs des élections.

Entre-temps, la question qui se pose à l'évidence est de savoir à qui l'Autorité provisoire de la Coalition cèdera le pouvoir d'ici au 30 juin. L'Accord politique du 15 novembre 2003 et la loi administrative de transition prévoient la dissolution du Conseil de gouvernement iraquien d'ici au 30 juin 2004. Maintenir le Conseil de gouvernement intérimaire, dans sa forme actuelle ou avec quelques remaniements, n'est donc pas une option compte tenu de sa propre décision.

La majorité des Iraquiens avec lesquels nous nous sommes entretenus nous ont déclaré que, dans ces circonstances, ils sont favorables à la mise en place d'un nouveau gouvernement intérimaire, composé de personnes honnêtes et dotées de compétences techniques. Il y a une quasi-unanimité pour dire que le gouvernement devrait être dirigé par un premier

ministre très qualifié. Nous suggérons qu'un président remplisse les fonctions de chef d'État avec deux vice-présidents. Certains Iraquiens demandent si, à ce stade et pour une période aussi brève, il est vraiment nécessaire d'avoir deux vice-présidents en plus du chef d'État. Il y a certainement des gens qui éprouvent des appréhensions à l'égard des préoccupations liées à l'équilibre ethnique qu'ils jugent excessives et, de fait, négatives. En revanche, beaucoup d'autres appuient fermement cette proposition particulière et indiquent que des enseignements utiles pour les prochaines phases de la transition et pour la rédaction de la Constitution par l'Assemblée nationale élue pourraient être tirés du fait qu'il y aura un président et deux vice-présidents.

De manière générale, maintes combinaisons pourraient être envisagées pour la structure du gouvernement intérimaire. Mais ce que nous suggérons ici a l'avantage de bénéficier du soutien d'un grand nombre d'Iraquiens que nous avons rencontrés et est relativement simple et clair.

Que devraient être les responsabilités et les limitations de ce gouvernement intérimaire? Le gouvernement intérimaire, par définition, doit être provisoire, dans la mesure où sa seule raison d'être sera d'expédier les affaires courantes du pays de la façon la plus efficace et la plus compétente possible et seulement jusqu'à ce qu'un gouvernement démocratiquement élu puisse être mis en place. Tout en assumant ces responsabilités, les membres du gouvernement intérimaire devront veiller à ne pas tirer profit de leur position pour essayer de donner l'avantage à un parti ou à un groupe politique quel qu'il soit. Afin d'éviter de donner même l'impression qu'ils pourraient le faire, il vaudrait mieux que les membres du gouvernement intérimaire, y compris le président, les deux vice-présidents et le premier ministre par intérim, décident de ne pas se présenter aux élections.

Le gouvernement intérimaire doit également être conscient à tout moment du fait qu'il n'a pas été démocratiquement élu. Il devrait donc s'abstenir dans toute la mesure du possible de contracter des engagements à long terme qui peuvent et devraient attendre la décision d'un gouvernement élu. Dans le doute ou confronté à des questions pouvant être délicates ou créer des divisions, il devrait privilégier la prudence. Il devrait également demander les conseils des représentants de tous les segments de la société iraquienne. À cette fin, nous suggérons la constitution d'une assemblée ou d'un conseil consultatif qui sera à la disposition du gouvernement intérimaire pour ce faire durant son bref mandat.

Qui devrait choisir les membres du gouvernement intérimaire? L'idéal serait que la population iraquienne choisisse les membres du Gouvernement. Elle sait qui est et qui n'est pas honnête ou qualifié. En outre, il existe des personnes honnêtes et qualifiées dans tous les partis politiques et dans tous les groupes régionaux, ethniques et religieux. Il ne devrait pas être difficile de dresser une liste de candidats extrêmement bien qualifiés pour chaque poste – hommes et femmes – et représentatifs de la diversité iraquienne.

L'ONU peut, certes, aider les Iraquiens dans ce processus, comme il lui a été demandé, en rencontrant autant d'entre eux que possible et en recensant les points de convergence pouvant être trouvés. Bien que cela ne soit certainement pas facile, nous estimons qu'il sera possible de trouver, d'ici à la fin mai, un groupe de personnes respectées qui puissent être acceptées par les Iraquiens dans tout le pays pour former ce gouvernement intérimaire. Ces personnes disposeraient ensuite d'un mois environ pour se préparer à assumer la responsabilité de gouverner le pays. Ces préparatifs devraient comprendre la conclusion d'accords clairs quant à la nature de la relation entre le gouvernement intérimaire souverain, les anciennes puissances occupantes – les puissances qui seront alors les anciennes puissances occupantes – et toute force étrangère demeurant dans le pays après le 30 juin, outre la conclusion d'une entente sur le type d'assistance qui pourrait être requise de l'ONU, le cas échéant.

Comment s'intègrera dans ce contexte l'idée de la convocation d'une conférence nationale? Beaucoup d'Iraquiens ont suggéré que l'ONU convoque une conférence nationale, composée de 1 000 personnes au moins, pour engager un dialogue national authentique sur les défis que le pays devra relever. Nous ne pouvons que souscrire au fait qu'il ne saurait y avoir de plus grande priorité que de forger un consensus national véritable et qu'il serait extrêmement salutaire de convoquer une conférence nationale à cette fin.

Néanmoins, il faut, à notre avis, que cette conférence soit organisée, non par l'ONU ou un autre organe extérieur, mais par un comité préparatoire iraquien, qu'il faudrait, d'ailleurs, mettre en place le

plus tôt possible. Ce comité devra se charger de déterminer la composition de la conférence, l'endroit et le moment de sa tenue, ainsi que les questions concernant son organisation. Il devrait se composer d'un petit nombre de personnalités iraquiennes éminentes – notamment de juges de renom et respectés – qui ne cherchent pas à occuper de poste politique. L'ONU est prête à servir de facilitateur pour la recherche d'un consensus entre les Iraquiens sur une liste pertinente de noms pour ce comité.

Pour pouvoir faire du bon travail, le comité aura besoin d'au moins un à deux mois pour procéder à de larges consultations dans l'ensemble du pays. Dans les circonstances actuelles, il semblerait que juillet soit la date la plus rapprochée possible pour l'organisation cette conférence nationale. D'après les discussions préliminaires que nous avons eues à ce sujet, nous envisageons pour cette conférence entre 1 000 et 1 500 participants représentant toutes les provinces du pays, tous les partis politiques, tous les chefs et les dirigeants tribaux, les syndicats et associations professionnelles, les universités, les associations féminines, les mouvements de jeunesse, les écrivains, les poètes et les artistes, ainsi que les dirigeants religieux, entre autres.

Cela fait 30 ans que les Iraquiens n'ont pas communiqué entre eux, à l'intérieur de leur pays. « Nous avions même peur de parler devant nos enfants », nous ont dit beaucoup d'entre eux. Cette conférence serait, pour un échantillon si vaste et représentatif de la société iraquienne, une première occasion d'échanges, de discussion, sur un passé douloureux, mais aussi, sur l'avenir du pays. Les participants parleront certainement, pour commencer, de la situation en matière de sécurité et peut-être qu'ils proposeront des solutions pour faire face à cette situation. Ils parleront également des prochaines élections et échangeront des idées sur ce qu'il faudrait faire pour que l'organisation de ces élections se passe bien, dans les temps voulus. Ils examineront les aspects de la loi administrative transitoire qui font encore l'objet de nombreux malentendus et controverses.

À cet égard, je me félicite des clarifications apportées récemment par l'Ambassadeur Bremer qui a souligné, entre autres choses, que « le Gouvernement intérimaire n'aurait pas l'autorité de faire quoi que ce soit qui ne puisse être défait par le Gouvernement élu devant assumer le pouvoir au début de l'année prochaine ». Le fait est que la loi administrative transitoire n'est ni plus ni moins que ce que dit le terme, à savoir : une loi administrative de transition, pour la période de transition. Ce n'est donc pas une constitution permanente. Ce n'est pas même une constitution. Cette loi de transition (ou toute autre loi adoptée dans les circonstances actuelles) ne peut lier les mains de l'assemblée nationale qui sera élue en janvier 2005 et qui sera souverainement responsable de l'élaboration, en toute liberté, de la constitution permanente de l'Iraq. Mais, comme l'a dit, encore une fois, l'Ambassadeur Bremer, « l'unité de l'Iraq exige une constitution que toutes les communautés iraquiennes puissent soutenir. Un principe fondamental de la démocratie veut que la constitution repose sur le gouvernement de la majorité tout en protégeant les droits des minorités ».

Enfin, la conférence nommera un conseil consultatif, auprès duquel le Gouvernement pourra obtenir des avis consultatifs. Ce conseil devrait tenir des débats en plénière lui permettant de transmettre les préoccupations de la population au Gouvernement et il devrait mettre sur pied des comités qui recevront des comptes rendus des ministres.

Comme on peut le constater, la convocation de la conférence nationale pourrait en fin de compte constituer un tremplin important vers beaucoup de choses, au nombre desquelles, notamment, la réconciliation nationale. Des questions ont été soulevées par certains de nos interlocuteurs iraquiens quant à ce que recouvre réellement ce terme de réconciliation nationale, et à ce que cela exige. Bien sûr, le comité préparatoire devra aborder cette question en temps voulu, mais ce que l'on peut dire, à ce stade, c'est que personne, à l'intérieur ou à l'extérieur de l'Iraq, n'envisage de faire revenir l'ancien régime ou l'un quelconque de ses dirigeants. Personne non plus ne devrait envisager de tolérer, directement ou indirectement, les abus flagrants de ce passé douloureux ou d'abandonner le principe de l'obligation de rendre des comptes pour les crimes passés. La réconciliation nationale n'est pas un euphémisme pour l'impunité.

Les questions que j'ai évoquées – dont celle de savoir comment les Iraquiens s'y prendront pour régler leurs comptes avec le passé – devront, en dernière analyse, être abordées par les Iraquiens eux-mêmes. Mais les mesures que l'Autorité provisoire de la Coalition prendra entre-temps influeront sur ces discussions et pourraient permettre de réduire

sensiblement les tensions actuelles. Je veux parler, en particulier, comme je l'ai déjà fait à Bagdad, de la façon dont la nouvelle armée sera formée, de la gestion de la « débaassification » et de la façon dont l'on répond aux préoccupations concernant les droits de la défense pour les détenus actuels.

À cet égard, j'aimerais attirer l'attention du Conseil sur les déclarations publiques faites récemment par l'Ambassadeur Bremer, et dans lesquelles il a indiqué que davantage d'officiers dotés de bons états de service – dont des officiers de l'ancienne armée – seraient intégrés à la nouvelle armée. Il a annoncé qu'à compter du 10 mai, l'Autorité provisoire de la Coalition afficherait régulièrement des listes de détenus dans les commissariats et les tribunaux de tout le pays. Il a indiqué également que des mesures seraient prises pour répondre aux doléances légitimes au sujet de la façon dont la politique de « débaassification » a été menée et il a cité des mesures destinées à répondre dans l'immédiat à ce problème en ce qui concerne les enseignants, professeurs d'université et autres dont le besoin est si urgent. Si, suite à ces mesures, des milliers d'enseignants pouvaient réellement retourner au travail et si des milliers d'autres pouvaient vraiment commencer à recevoir leur retraite, ce serait un pas important dans la voie de la réconciliation dont parle actuellement la population en Iraq. Des mesures de cet ordre pourraient avoir un effet positif y compris sur les conditions de sécurité.

Une autre mesure importante envisagée par l'Autorité provisoire de la Coalition est la dissolution des milices actuelles, y compris – mais, bien sûr, pas seulement, l'Armée du Mahdi.

Je voudrais, de façon générale, attirer l'attention sur ces déclarations, qui illustrent le type de mesures qui, pensons-nous, devraient permettre dans un premier temps de répondre aux doléances très importantes soulevées par les Iraquiens dans tout le pays, et, par là, d'améliorer – au moins un peu – le climat général dans lequel le processus politique doit se tenir.

S'agissant des jours, des semaines et des mois à venir, notre intention est de reprendre nos consultations en Iraq le plus tôt possible. Nous espérons sincèrement que la prochaine phase des consultations permettra de renforcer le consensus sur les idées que je viens d'esquisser. Des modifications devront peut-être y apportées pour qu'elles puissent recevoir le plus grand soutien possible. Une fois qu'un large soutien à ce cadre aura été acquis, nous nous attellerons à la recherche d'un consensus entre Iraquiens sur la composition effective du Gouvernement intérimaire et du comité préparatoire de la conférence nationale.

Comme je l'ai dit, j'espère que tout cela aura pu être réglé avant la fin du mois de mai 2004. Nous serons, bien sûr, en consultation constante avec les Iraquiens, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du Conseil de gouvernement, ainsi qu'avec l'Autorité provisoire de la Coalition, tout au long de cette période. Nous prévoyons également d'intensifier le dialogue avec les États Membres intéressés, notamment les voisins de l'Iraq, afin de pouvoir bénéficier de leurs conseils et de leur soutien pour ce processus politique de transition.

Il y a beaucoup à faire et le temps nous est compté. Les tâches que le Conseil de sécurité a approuvées et dans lesquelles il nous a fermement soutenus à présent – à savoir, aider à la mise en place d'un Gouvernement intérimaire d'ici au 30 juin 2004 et aux préparatifs des élections prévues en janvier 2005 – ne seront pas aisées.

Bien au contraire, le chemin sera semé à chaque pas d'embûches virtuellement dangereuses et d'obstacles considérables. La tâche n'en est pas moins faisable pour peu que nous fixions des objectifs de principe réalistes et que nous progressions dans leur direction à pas mesurés, mais aussi à condition que nous ne soyons pas les seuls à agir avec prudence. En particulier, nous aurons besoin d'un Conseil de sécurité uni derrière nous et avec nous.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Brahimi de son exposé très détaillé.

Je profite de l'occasion pour saluer la présence du Secrétaire général à la présente séance.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 16 h 15.